

Informations municipales

Cérémonie des Vœux

Le Maire, Daniel CALAS, et les membres du Conseil Municipal présenteront leurs vœux à la population **samedi 13 janvier 2018 à 11h30 au 1^{er} étage de la salle Debat-Ponsan**. Tous les habitants de Gragnague sont invités à cette cérémonie conviviale.



Recensement 2018



www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

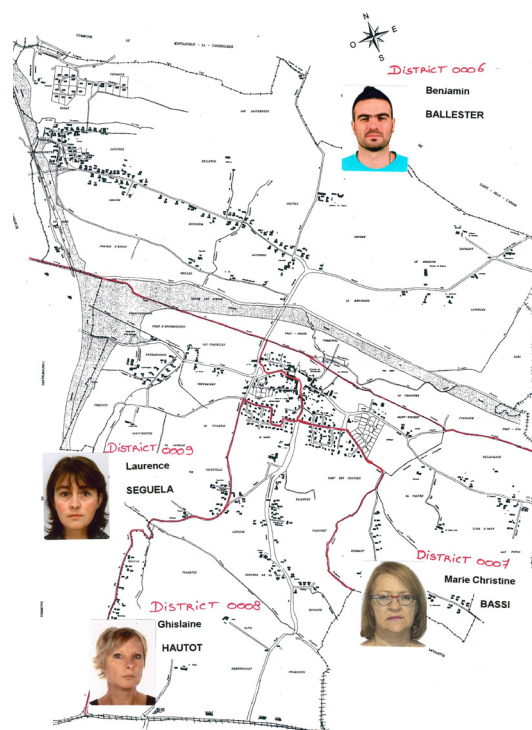
DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement est organisé du 18 janvier au 17 février 2018. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, **il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.**

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire



Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2018A001EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



Certificat Crit'Air

Dans le cadre du dispositif d'urgence en cas de pic de pollution de l'air ambiant, le Préfet de la Haute-Garonne est susceptible de mettre en œuvre, au 3ème jour d'alerte et après consultation d'un comité d'experts, la circulation différenciée.

En conséquence, il demande à chaque automobiliste de doter son véhicule d'une vignette Crit'Air, sur la base de laquelle s'appliquera la mesure. La vignette est à demander via le site : www.certificat-air-gouv.fr.

Informations associatives

Le Comité des Fêtes reprend du service !

En novembre 2017, enfants du village et neo-gragnagais ont décidé de se rassembler afin de recréer un comité des fêtes pour la commune.

Un objectif commun : proposer aux habitants des activités et des soirées pour toutes les générations.

Deux premiers événements à retenir, la fête du printemps (carnaval) et la fête de la musique. D'autres surprises sont en préparation pour 2018. Tenez-vous prêts, on débarque au village !



Bonne Année a Tous de l'association l'art dans l'art.

Pour bien commencer l'Année 2018 nous vous proposons un festival de Yoga le 20 et 21 janvier.

Samedi 20 Janvier

9h/12h cours de Yoga
14h/16h cours de danse Bollywood
18h/19h concert, Musique Vibratoire

Dimanche 21 Janvier

10h/17h dimanche Chamanique avec les 3 voyages aux tambours.

Accessible à tous, cette journée doit permettre à chacun de rencontrer ses esprits alliés et d'apprendre à travailler avec eux. Pour le chaman la conscience est partout et il est possible de dialoguer avec. Les animaux de pouvoir, les guides, tous les esprits alliés sont des expressions de cette conscience à qui nous pouvons faire appel à tout moment. Un des buts du chamanisme est de retrouver du pouvoir personnel pour le bien de tous.

Jean-Marc Dumur animera ses ateliers, il a de nombreuses cordes à son arc et pratique le chamanisme au tambour dans la lignée de Michael Harner créateur de la Foundation For Study of Shamanisme (<http://www.chamanisme-fss.org/>).

